

Thibault THOMAS 34

De: denis.paturle@mjpm92.fr
Envoyé: mardi 11 juin 2024 19:24
À: 'Thibault THOMAS 34'
Cc: 'Eric THOMAS'
Objet: RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS - hospitalisation Didier THOMAS

Entendu

Combien pensez-vous qu'il y ait de meubles sans clefs. Je vais faire intervenir aussi un serrurier.

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur
BP 60020
92362 MEUDON LA FORET Cédex

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. À l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 19:20

À : denis.paturle@mjpm92.fr

Cc : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Objet : RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS - hospitalisation Didier THOMAS

Bonsoir,

A votre convenance sans pouvoir déborder au-delà du 28 juin pour assurer mon retour à Sérignan et voter le 30 juin 2024.

Conscient de l'importance d'une éventuelle convocation prioritaire par le Juge, serait-il possible d'intégrer que je suis indisponible le 03/07 et le 10/07 pour des rendez-vous à Béziers qu'il me serait difficile de reporter ?

Bien à vous

Th. THOMAS

De : denis.paturle@mjpm92.fr <denis.paturle@mjpm92.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 18:56

À : 'Thibault THOMAS 34' <contact@thomas34.fr>

Cc : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Objet : RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS - hospitalisation Didier THOMAS

Bonjour,

Je vais lancer les RDV entre le 24 et 28 Juin pour éventuellement vous proposez de venir nous assister. Est-ce que ces dates conviendraient ?

Quoi qu'il en soit nous ferons un PV de carence sur l'inventaire à présenter au Juge et il y a de fortes probabilités pour que la fratrie soit convoquée pour s'expliquer sur le sujet.

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur

BP 60020

92362 MEUDON LA FORET Cédex

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

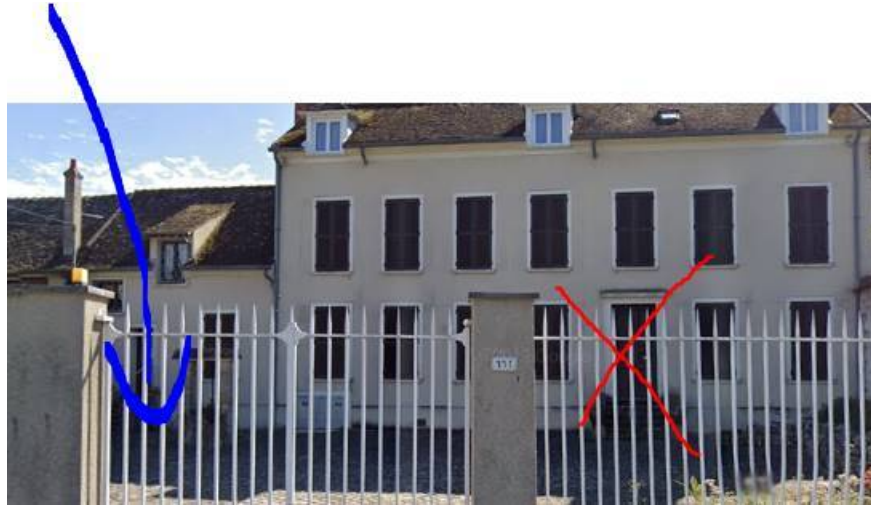
De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 18:42

À : denis.paturle@mjpm92.fr

Cc : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Objet : RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS - hospitalisation Didier THOMAS



Bonjour Monsieur PATURLE,

A vous lire, il n'est pas envisagé qu'un coursier se rende au domicile de Didier pour se faire remettre les clefs qu'il souhaitait vous donner lors de l'inventaire ; effectivement cela ne garantit pas que vous soyez en possession de toutes les clés. Cette obstruction est regrettable.

Concernant le coffre FICHET, le technicien pourra se reporter au document 'Ouverture coffres' que je vous ai adressé par mail le 07/06/2024 (07h19) qui renseigne sur la combinaison et diminuera la technicité de son intervention.

Je me dois de vous préciser que l'accès à la maison de Thomery se fait par le petit escalier à gauche de la façade rue à proximité du mur et non par la porte principale à 2 vantaux que j'ai barrée sur la photo. La porte principale est très difficile à ouvrir à cause de frottements sur le sol. La même clé ouvre le portail et les portes mentionnées.

Pour information, je prévois d'être en région parisienne dans la seconde quinzaine de juin et vous assure de ma disponibilité si besoin.

Bien à vous

Th. THOMAS

De : denis.paturle@mjpm92.fr <denis.paturle@mjpm92.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 17:24

À : 'Thibault THOMAS 34' <contact@thomas34.fr>

Cc : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Objet : RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS - hospitalisation Didier THOMAS

Bonjour

Votre frère est de nouveau hospitalisé suite à des complications.

Je suis passé voir votre mère ce jour qui n'est pas en mesure de me transmettre les informations que je souhaitais obtenir quant au coffre et aux meubles comme évoqué dans un mail de Didier THOMAS.

Je vais à ce stade organiser de nouveau un RDV pour l'inventaire de Bd Exelmans et de la maison de campagne. J'attends un devis de FICHET devant m'assister dans le cadre de l'ouverture du coffre et je dois fais faire intervenir un serrurier afin de demander l'ouverture de meubles pour lesquels je n'aurais pas les clefs

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur

BP 60020

92362 MEUDON LA FORET Cédex

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 12:24

À : Denis PATURLE <denis.paturle@mjpm92.fr>

Cc : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Objet : Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS - hospitalisation Didier THOMAS

Bonjour Monsieur PATURLE,

Lors de mon appel téléphonique de ce jour, ma mère m'indique que Didier THOMAS est en méforme, avec si j'ai bien compris une hospitalisation.

Avez-vous eu confirmation de cette situation et d'une éventuelle indisponibilité de Didier THOMAS ?

Y-a-t-il des dispositions particulières à prendre pour ne pas retarder votre mission ?

Dans l'attente de votre retour,

Bien à vous

Th. THOMAS